CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E74702** **VALABLE JUSQU'AU** **12/12/2027**

ÉDITÉ LE 09/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/1991

Raison sociale : AR TE CO SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/10/2026

Capital : 7 622

521 AVENUE FRANCOIS VILLON
83700 SAINT-RAPHAEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS

Siret : 381 025 360 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9001070

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5419004204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5419004204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 09 86 64 38 52 **Fax :**

Portable : 06 20 39 42 65

Responsabilité légale :
PIASCO CONSTANT GÉRANT

Site Internet : https: //www.arteco-piasco-construction.fr/construction/

E-mail : arteco3@wanadoo.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 558 865 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	5	01/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/10/2026 10:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.